

19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

11) N° de publication : **2 873 105**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

21) N° d'enregistrement national : **04 07930**

51) Int Cl⁸ : B 65 D 85/62 (2006.01), B 65 D 5/70, 5/18, B 65 F 1/
02

12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

22) Date de dépôt : 16.07.04.

30) Priorité :

43) Date de mise à la disposition du public de la
demande : 20.01.06 Bulletin 06/03.

56) Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Ce dernier n'a pas été
établi à la date de publication de la demande.*

60) Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

71) Demandeur(s) : SITA ILE DE FRANCE Société ano-
nyme — FR.

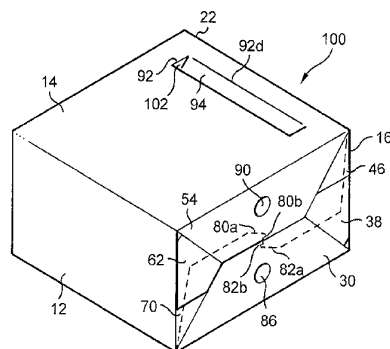
72) Inventeur(s) : CAROSIO CHRISTINE, JAMES PHI-
LIPPE et SAYEN HERMINE.

73) Titulaire(s) :

74) Mandataire(s) : SANTARELLI.

54) BOITE EN PAPIER DESTINEE A RECEVOIR DES PAPIERS DE BUREAU.

57) L'invention concerne une boîte (100) en papier rigide fermée destinée à recevoir des papiers de bureau, comportant plusieurs parois (12, 14, 16, 18) dont l'une comporte une ouverture (92) et une languette (94) partiellement détachée de la paroi, agencée à l'endroit de l'ouverture et de dimensions correspondant sensiblement aux dimensions de celle-ci, en position d'utilisation de la boîte la languette est agencée en position rentrée à l'intérieur de la boîte de façon à former une rampe d'accès pour faciliter l'introduction de feuilles de papier dans cette dernière, la languette ainsi agencée obturant partiellement l'ouverture, ce qui définit une fente (102) dont les dimensions sont suffisamment petites pour ne permettre d'introduire que des feuilles en papier à l'intérieur de la boîte.



FR 2 873 105 - A1



5 L'invention concerne une boîte en papier rigide fermée destinée à recevoir des papiers de bureau.

Il est bien connu que de nombreux déchets de diverses natures sont produits chaque année dans les bureaux et, notamment, en moyenne 50 à 70 kg de papiers divers sont jetés tous les ans dans chaque poubelle de bureau.

10 Cependant, la plupart des personnes travaillant dans les bureaux remplissent leur poubelle avec des déchets divers (papier, nourriture, ...), ce qui nécessite des opérations de tri ultérieures pour pouvoir valoriser les déchets et, notamment, recycler les déchets en papier.

Par ailleurs, il convient de noter que les divers papiers présents dans 15 les poubelles sont souvent souillés par d'autres déchets, ce qui rend leur recyclage difficile.

Lors des opérations de tri des déchets, les papiers et cartons de différentes qualités récupérés dans les poubelles de bureau sont séparés, conditionnés en balles selon leur nature et dirigés vers des papeteries ou des 20 cartonneries où ils sont réduits à l'état de fibres, mélangés avec de l'eau et transformés en pâte à papier.

Cette opération de recyclage permet de réaliser des économies importantes en énergie, eau, produits chimiques et matières premières par rapport à une fabrication de papiers et cartons à partir de bois brut.

25 Il est donc particulièrement important de pouvoir récupérer autant de papiers de bureau de bonne qualité que possible et non du papier souillé.

A cet effet, la présente invention propose une boîte en papier rigide fermée destinée à recevoir des papiers de bureau, comportant plusieurs parois dont l'une comporte une ouverture et une languette partiellement détachée de 30 la paroi, agencée à l'endroit de l'ouverture et de dimensions correspondant sensiblement aux dimensions de celle-ci, en position d'utilisation de la boîte la languette est agencée en position rentrée à l'intérieur de la boîte de façon à

former une rampe d'accès pour faciliter l'introduction de feuilles de papier dans cette dernière, la languette ainsi agencée obturant partiellement l'ouverture, ce qui définit une fente dont les dimensions sont suffisamment petites pour ne permettre d'introduire que des feuilles en papier à l'intérieur de la boîte.

5 Cette boîte en papier fermée une fois remplie de papiers peut être directement recyclée telle quelle sans opération préalable de tri.

Selon une caractéristique, la fente est disposée à proximité d'un des bords de la paroi, dite paroi principale, de façon sensiblement parallèle audit bord.

10 Ceci garantit un positionnement correct des feuilles à plat au fond de la boîte et donc contribue à accroître la capacité de stockage de la boîte.

Selon une caractéristique, au moins un orifice est aménagé dans l'une des parois de la boîte pour vérifier l'état de remplissage de celle-ci.

15 Selon une caractéristique, au moins deux orifices de préhension sont aménagés dans deux parois opposées de la boîte, dites parois latérales, afin de faciliter l'introduction des doigts d'un utilisateur pour la mise en forme définitive de ladite boîte.

20 Selon une caractéristique, la boîte est partiellement mise en forme à partir d'un flan comportant, suivant une dimension longitudinale, au moins quatre panneaux principaux successifs séparés par des lignes de pliage, deux des panneaux principaux dits panneaux d'extrémité étant repliés sous les deux autres panneaux principaux successifs de façon à ce que les deux extrémités longitudinales opposées du flan qui correspondent aux extrémités libres respectives des deux panneaux d'extrémité soient fixées l'une à l'autre, la boîte
25 partiellement mise en forme se présentant à plat sous la forme de deux panneaux principaux successifs superposés aux deux autres panneaux principaux d'extrémités.

30 Selon une caractéristique, la boîte comporte des panneaux latéraux disposés de part et d'autre des panneaux principaux, le long de leurs côtés longitudinaux, et séparés de ces derniers par des lignes de pliage, les panneaux latéraux étant rabattus vers les panneaux principaux pour être

agencés entre lesdits panneaux principaux lorsque la boîte est partiellement mise en forme.

Selon une caractéristique, sur chacun des côtés longitudinaux des panneaux principaux, deux des panneaux latéraux situés d'un même côté
5 présentent des formes de nature à permettre l'accrochage entre eux des deux panneaux latéraux dits d'accrochage lors de la mise en forme définitive de la boîte.

Selon une caractéristique, la boîte est mise en forme de façon définitive à partir de la forme partielle comportant deux panneaux principaux
10 d'extrémités repliés sous les deux autres panneaux principaux successifs suivant deux lignes de pliage distantes d'une longueur égale à celle des deux panneaux successifs, la mise en forme définitive étant réalisée notamment en rapprochant l'une de l'autre les deux lignes de pliage distantes, permettant ainsi la mise en forme volumique de la boîte.

15 Selon une caractéristique, la mise en forme définitive est achevée en tirant vers l'extérieur de la boîte les deux panneaux latéraux d'accrochage situés sur chacun des côtés jusqu'à ce que, de chaque côté, les formes respectives des deux panneaux d'accrochage coopèrent l'une avec l'autre.

Selon une caractéristique, les orifices de préhension sont aménagés
20 dans les panneaux latéraux d'accrochage.

Selon une caractéristique, quatre panneaux latéraux sont prévus sur chacun des côtés longitudinaux des panneaux principaux, deux panneaux latéraux étant fixés respectivement aux deux panneaux latéraux d'accrochage au cours de la mise en forme partielle de la boîte.

25 D'autres caractéristiques et avantages apparaîtront au cours de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple non limitatif et faite en référence aux dessins annexés sur lesquels :

- la figure 1 est une vue à plat d'un flan à partir duquel est assemblée la boîte en papier selon l'invention ;
- 30 - la figure 2 est une vue de profil de la boîte selon l'invention partiellement assemblée ;

- la figure 3 est une vue de dessus de la boîte partiellement assemblée représentée à la figure 2 ;
- la figure 4 est une vue en perspective montrant l'assemblage définitif de la boîte selon l'invention ;
- 5 - la figure 5 est une vue en perspective de la boîte selon l'invention définitivement assemblée ;
- la figure 6 est un schéma de principe montrant l'intérieur de la boîte selon l'invention en cours d'utilisation et les orifices dans le panneau latéral d'accrochage du fond.

10 Comme représenté sur la figure 1, un exemple de flan 10 en papier rigide à partir duquel est formée la boîte en papier selon l'invention comporte, par exemple, quatre panneaux ou volets principaux successifs 12, 14, 16, 18 qui sont destinés à constituer les parois principales de la boîte illustrée à la figure 5.

15 Ces panneaux principaux sont alignés suivant une dimension longitudinale et sont séparés les uns des autres par des lignes de pliage successives 20, 22 et 24 disposées transversalement à la dimension longitudinale.

L'un des panneaux principaux d'extrémité 18 comporte à une
20 extrémité libre 18a constituant une des extrémités longitudinales du flan un rabat 26 destiné à être encollé, rabattu en direction du panneau 18 et fixé à une extrémité libre 12a du panneau principal d'extrémité opposé 12, l'extrémité libre 12a constituant l'extrémité longitudinale opposée du flan.

On notera que les différentes lignes de pliage du flan 10 présentent
25 une rainure afin de renforcer ces zones qui vont être sollicitées lors de la mise en forme de la boîte selon l'invention et de son utilisation.

De part et d'autre des panneaux principaux 12, 14, 16, 18, le long des
côtés longitudinaux de ces derniers, on trouve plusieurs panneaux latéraux (quatre par exemple) disposés, par exemple, symétriquement l'un de l'autre par
30 rapport à un même panneau principal et séparés de ce dernier par des lignes de pliage longitudinales.

Ainsi, deux panneaux latéraux dits d'accrochage 28 et 30 s'étendent latéralement par rapport au panneau principal 18 et sont raccordés à ce dernier par des lignes de pliage respectives 32 et 34.

5 Chacun des panneaux latéraux 28 et 30 comporte une portion formant oreille notée respectivement 36, 38 et qui est raccordée au panneau latéral par une ligne de pliage oblique respective 40, 42.

Ces oreilles sont destinées à être encollées, rabattues en direction du panneau latéral auquel elles sont rattachées, puis respectivement fixées à l'un des deux autres panneaux latéraux 44, 46 situés du même côté longitudinal.

10 Les panneaux latéraux 44 et 46 encadrent le panneau principal 16 et sont raccordés à ce dernier par les lignes de pliage longitudinales respectives 48 et 50.

Deux autres panneaux latéraux d'accrochage 52 et 54 s'étendent latéralement de part et d'autre du panneau principal 14 et sont raccordés à ce dernier par les lignes de pliage longitudinales respectives 56 et 58.

Ces panneaux latéraux 52 et 54 sont identiques aux panneaux latéraux 28 et 30 et possèdent donc des portions formant oreilles 60 et 62 respectivement raccordées à ces panneaux latéraux par les lignes de pliage 64 et 66.

20 Les oreilles 60 et 62 sont respectivement destinées à être encollées, rabattues vers le panneau latéral auquel elles se rattachent et fixées à l'un des panneaux latéraux 68, 70 situés du même côté longitudinal et qui encadrent le panneau principal d'extrémité 12.

Les panneaux latéraux 68 et 70 sont raccordés au panneau principal 25 12 par les lignes de pliage longitudinales respectives 72 et 74.

Les deux panneaux latéraux d'accrochage 28 et 52 situés d'un même côté longitudinal du flan (respectivement les panneaux latéraux d'accrochage 30 et 54 situés du côté longitudinal opposé du flan) présentent tous deux des formes 76 et 78 (respectivement 80 et 82) de nature à permettre l'accrochage 30 desdits panneaux lors de la mise en forme définitive de la boîte.

Plus particulièrement, pour réaliser ces formes, des découpes spécifiques ont été réalisées dans le papier afin de constituer une première

portion inclinée 76a pour la forme 76 et une première portion inclinée 78a pour la forme 78 (80a pour la forme 80 et 82a pour le forme 82) formant une pente, les pentes 76a et 78a (respectivement 80a et 82a) étant destinées à coopérer l'une avec l'autre par glissement, comme représenté sur la figure 4, dans le
5 mouvement amorcé de rapprochement des pentes l'une vers l'autre suivant la direction indiquée par les flèches.

Les formes 76 et 78 (respectivement 80 et 82) présentent également un décroché respectif 76b et 78b (80b et 82b). Après coopération des pentes respectives 76a et 78a (respectivement 80a et 82a), l'emboîtement des deux
10 décrochés et donc l'accrochage des parois latérales d'accrochage correspondantes est réalisé.

Chaque panneau latéral d'accrochage 28, 30, 52, 54 comporte un orifice noté respectivement 84, 86, 88, 90 qui sert, par exemple, à la mise en forme de la boîte selon l'invention comme on le verra ultérieurement.

15 Par ailleurs, le panneau principal 14 comporte une ouverture 92 obturée par une languette 94 de dimensions correspondantes à celles de l'ouverture et qui est partiellement détachée du panneau.

Ceci signifie que la languette 94 est détachable du panneau sur les trois côtés 92a, 92b et 92c de l'ouverture (figure 1) et reste rattachée au
20 panneau par le côté 92d qui constitue une ligne de pliage, comme illustré sur la figure 5.

A partir du flan 10 représenté sur la figure 1, on met en forme de façon partielle la boîte selon l'invention pour aboutir à la forme illustrée sur les figures 2 et 3.

25 Pour ce faire, comme indiqué précédemment, le rabat 26 est encollé, de même que les oreilles 36, 38, 60, 62 et/ou les panneaux latéraux 44, 46, 68, 70 auxquels elles vont respectivement être fixées.

Les deux panneaux principaux d'extrémités 12 et 18 sont repliés sous les deux autres panneaux principaux successifs 14 et 16 suivant les lignes de
30 pliage 20 et 24, amenant ainsi en contact l'extrémité libre 12a avec le rabat 26 à l'extrémité libre opposée 18a pour les fixer l'une à l'autre, tandis que les panneaux latéraux 44, 46 et 68, 70 sont respectivement fixés aux panneaux

latéraux d'accrochage 28, 30 et 52, 54 par l'intermédiaire des oreilles 36, 38 et respectivement 60, 62.

Lors de ce montage, les panneaux latéraux sont également rabattus vers les panneaux principaux auxquels ils se rapportent afin d'être agencés
5 entre ces derniers lorsque la boîte est partiellement mise en forme, comme représenté sur les figures 2 et 3.

Ainsi partiellement mise en forme, la boîte se présente à plat comme illustré sur la figure 2 où les deux panneaux principaux successifs 14 et 16 sont superposés aux deux panneaux principaux d'extrémités repliés 12, 18 qui sont
10 fixés par leurs extrémités libres.

Les boîtes partiellement mises en forme représentées sur les figures 2 et 3 sont, par exemple, livrées telles quelles aux utilisateurs qui n'ont plus alors qu'à les mettre en forme de façon définitive (figures 4 et 5) avant de pouvoir les utiliser (figure 6).

15 Comme illustré sur les figures 2 et 3, la mise en forme de la boîte est réalisée en exerçant, au niveau des lignes de pliage 20 et 24 distantes d'une longueur équivalant à celle des deux panneaux principaux successifs 14 et 16, un effort de poussée tendant à les rapprocher.

Sous cette action, la boîte 100 se met alors en forme, comme illustré
20 sur la figure 4, en vue de parvenir à une forme parallélépipédique.

Lorsque les parois principales 12 et 16 passent de la position horizontale à la position verticale, les panneaux latéraux repliés à l'intérieur de la boîte se déploient vers l'extérieur et l'on constate que les portions inclinées des panneaux latéraux d'accrochage situés d'un même côté de la boîte (80a et
25 82a sur la figure 4) viennent en contact l'une avec l'autre suivant la direction indiquée par les flèches obliques de la figure 4.

La coopération de ces pentes inclinées favorise le montage de la boîte : ces pentes ou les zones avoisinant celles-ci glissent l'une sur l'autre jusqu'à ce que les portions formant un décroché (80b, 82b sur la figure 4)
30 s'emboîtent l'une dans l'autre, réalisant ainsi l'accrochage et le verrouillage des deux panneaux latéraux d'accrochage 30 et 54 comme représenté en pointillés

sur la figure 5, de même que pour les panneaux latéraux d'accrochage 28 et 52 non représentés sur cette figure.

Le mouvement de coopération des panneaux latéraux d'accrochage en vue de leur accrochage est facilité par l'introduction des doigts d'un
5 utilisateur dans les orifices de préhension 86 et 90 représentés sur la figure 4 (il en est de même pour les orifices 84 et 88 des deux autres panneaux latéraux d'accrochage représentés sur la figure 6) et en tirant vers l'extérieur de la boîte sur lesdits panneaux latéraux d'accrochage, ce qui favorise le rapprochement des pentes inclinées 80a et 82a et l'emboîtement des panneaux.

10 Une fois la mise en forme de la boîte 100 terminée, celle-ci a l'allure illustrée sur la figure 5 dans laquelle les panneaux latéraux 54, 70 et 30, 46 forment l'une des parois latérales de la boîte, de même que pour les autres panneaux latéraux 28, 44, 52 et 68 non représentés sur cette figure.

15 Les panneaux 12, 14, 16 et 18 forment, quant à eux, les parois principales de la boîte.

On notera que la fixation des oreilles sur les panneaux latéraux adjacents, et notamment la fixation de l'oreille 62 sur le panneau 70 et de l'oreille 38 sur le panneau 46, assure un renfort mécanique au niveau des parois latérales de la boîte, ce qui confère à la boîte une solidité utile pour
20 contenir et transporter plusieurs kilogrammes de papier.

Lorsque la boîte est ainsi formée, l'utilisateur enfonce la languette 94 à l'intérieur de l'ouverture 92 afin que celle-ci soit agencée en position rentrée à l'intérieur de la boîte et forme une rampe d'accès pour faciliter l'introduction de feuilles de papier dans la boîte.

25 Dans cette position illustrée sur les figures 5 et 6, la languette en position rentrée définit avec les bords de l'ouverture 92 une fente 102 pour l'introduction des feuilles de papier dans la boîte. Les dimensions de cette fente sont suffisamment petites pour ne permettre d'introduire que des feuilles en papier à l'intérieur de la boîte et non, par exemple, des gobelets en carton et
30 autres déchets.

L'ouverture et la languette sont de forme rectangulaire, mais d'autres formes allongées permettant l'introduction de feuilles de papier conviendraient également.

On notera que la fente est formée dans l'une des parois principales
5 de la boîte, c'est-à-dire sur les parois de plus grandes dimensions de la boîte, afin de pouvoir bénéficier de la plus grande longueur possible pour l'insertion et le stockage des feuilles de papier.

Le positionnement de la fente est prévu de préférence à proximité d'un des bords de la boîte, par exemple, le bord constitué de la ligne de pliage
10 22 sur la figure 5, et non au milieu de la paroi 14, afin de permettre à la feuille 104 introduite dans le sens indiqué par la flèche sur la figure 6 d'être insérée dans la boîte sans être pliée. Ceci garantit un positionnement naturel de la feuille 104 à plat sur le fond de la boîte, comme c'est le cas pour les feuilles précédemment empilées représentées par la référence générale 106 (figure 6).

15 Le positionnement de l'ouverture 102 et donc de la fente au milieu de la paroi 14 rendrait plus difficile l'introduction de feuilles de papier dans la boîte ainsi que leur positionnement naturel à plat au fond de celle-ci.

Il convient de noter que la boîte ainsi agencée permet d'obtenir un remplissage maximal de celle-ci.

20 On notera que les orifices de préhension 84, 88, 86 et 90, dont seuls les orifices 84 et 88 sont représentés sur la figure 6, servent également à vérifier l'état de remplissage de la boîte.

La boîte est constituée d'un papier réalisé uniquement en cellulose, suffisamment rigide, par exemple de 300 grammes d'épaisseur.

25 Les parois principales 12, 14, 16 et 18 ont, par exemple, une largeur de 300 mm et une longueur respective de 185, 310, 185 et 310 mm.

Le poids de la boîte est par exemple de 150 g et sa capacité de récupération de 2,250 kg.

30 La boîte en papier selon l'invention est fermée lorsque son montage est achevé, car les papiers de bureau se présentant sous la forme de feuilles de papier dont on souhaite se débarrasser sont uniquement destinés à être insérés dans celle-ci et non récupérés par l'utilisateur.

Cette boîte est particulièrement simple d'utilisation pour les utilisateurs et d'encombrement réduit.

Lorsque les boîtes sont remplies de feuilles de papier, il suffit alors d'en effectuer la collecte et l'ensemble formé de la boîte et du contenu peut
5 alors être recyclé sans qu'aucun tri préalable ne soit effectué, contrairement aux méthodes de collecte de papier de l'art antérieur.

Il convient de noter que pour diverses raisons il peut être décidé d'effectuer la collecte de boîtes partiellement remplies de papiers de bureau.

Un gain de temps non négligeable est ainsi généré au niveau des
10 centres de tri.

En outre, la qualité du papier recyclé est plus grande que dans l'art antérieur dans la mesure où le papier contenu dans la boîte n'y est pas souillé par d'autres déchets.

REVENDEICATIONS

1. Boîte (100) en papier rigide fermée destinée à recevoir des papiers de bureau, comportant plusieurs parois (12, 14, 16, 18) dont l'une
5 comporte une ouverture (92) et une languette (94) partiellement détachée de la paroi, agencée à l'endroit de l'ouverture et de dimensions correspondant sensiblement aux dimensions de celle-ci, en position d'utilisation de la boîte la languette est agencée en position rentrée à l'intérieur de la boîte de façon à former une rampe d'accès pour faciliter l'introduction de feuilles de papier dans
10 cette dernière, la languette ainsi agencée obturant partiellement l'ouverture, ce qui définit une fente (102) dont les dimensions sont suffisamment petites pour ne permettre d'introduire que des feuilles en papier à l'intérieur de la boîte.

2. Boîte selon la revendication 1, caractérisée en ce que la fente (102) est disposée à proximité d'un (22) des bords de la paroi (14), dite paroi
15 principale, de façon sensiblement parallèle audit bord.

3. Boîte selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce qu'au moins un orifice (84, 86, 88, 90) est aménagé dans l'une des parois de la boîte pour vérifier l'état de remplissage de celle-ci.

4. Boîte selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce
20 qu'au moins deux orifices de préhension sont aménagés dans deux parois opposées de la boîte, dites parois latérales, afin de faciliter l'introduction des doigts d'un utilisateur pour la mise en forme définitive de ladite boîte.

5. Boîte selon l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'elle est partiellement mise en forme à partir d'un flan (10) comportant,
25 suivant une dimension longitudinale, au moins quatre panneaux principaux successifs (12, 14, 16, 18) séparés par des lignes de pliage (20, 22, 24), deux (12, 18) des panneaux principaux dits panneaux d'extrémité étant repliés sous les deux autres panneaux principaux successifs (14, 16) de façon à ce que les deux extrémités longitudinales opposées du flan qui correspondent aux
30 extrémités libres respectives (12a, 18a) des deux panneaux d'extrémité soient fixées l'une à l'autre, la boîte partiellement mise en forme se présentant à plat

sous la forme de deux panneaux principaux successifs superposés aux deux autres panneaux principaux d'extrémités.

5 6. Boîte selon la revendication 5, caractérisée en ce qu'elle comporte des panneaux latéraux (28, 30, 44, 46, 52, 54, 68, 70) disposés de part et d'autre des panneaux principaux, le long de leurs côtés longitudinaux, et séparés de ces derniers par des lignes de pliage, les panneaux latéraux étant rabattus vers les panneaux principaux pour être agencés entre lesdits panneaux principaux lorsque la boîte est partiellement mise en forme.

10 7. Boîte selon la revendication 6, caractérisée en ce que, sur chacun des côtés longitudinaux des panneaux principaux, deux des panneaux latéraux (28, 52, 30, 54) situés d'un même côté présentent des formes de nature à permettre l'accrochage entre eux des deux panneaux latéraux dits d'accrochage lors de la mise en forme définitive de la boîte.

15 8. Boîte selon la revendication 5, caractérisée en ce qu'elle est mise en forme de façon définitive à partir de la forme partielle comportant deux panneaux principaux d'extrémités repliés sous les deux autres panneaux principaux successifs suivant deux lignes de pliage distantes d'une longueur égale à celle des deux panneaux successifs, la mise en forme définitive étant réalisée notamment en rapprochant l'une de l'autre les deux lignes de pliage
20 (20, 24) distantes, permettant ainsi la mise en forme volumique de la boîte.

25 9. Boîte selon les revendications 7 et 8, caractérisée en ce que la mise en forme définitive est achevée en tirant vers l'extérieur de la boîte les deux panneaux latéraux d'accrochage situés sur chacun des côtés jusqu'à ce que, de chaque côté, les formes respectives des deux panneaux d'accrochage coopèrent l'une avec l'autre.

10. Boîte selon les revendications 4 et 9, caractérisée en ce que les orifices de préhension sont aménagés dans les panneaux latéraux d'accrochage.

30 11. Boîte selon l'une des revendications 7, 9 et 10, caractérisée en ce que quatre panneaux latéraux sont prévus sur chacun des côtés longitudinaux des panneaux principaux, deux panneaux latéraux (44, 68, 46,

70) étant fixés respectivement aux deux panneaux latéraux d'accrochage au cours de la mise en forme partielle de la boîte.

Fig. 1

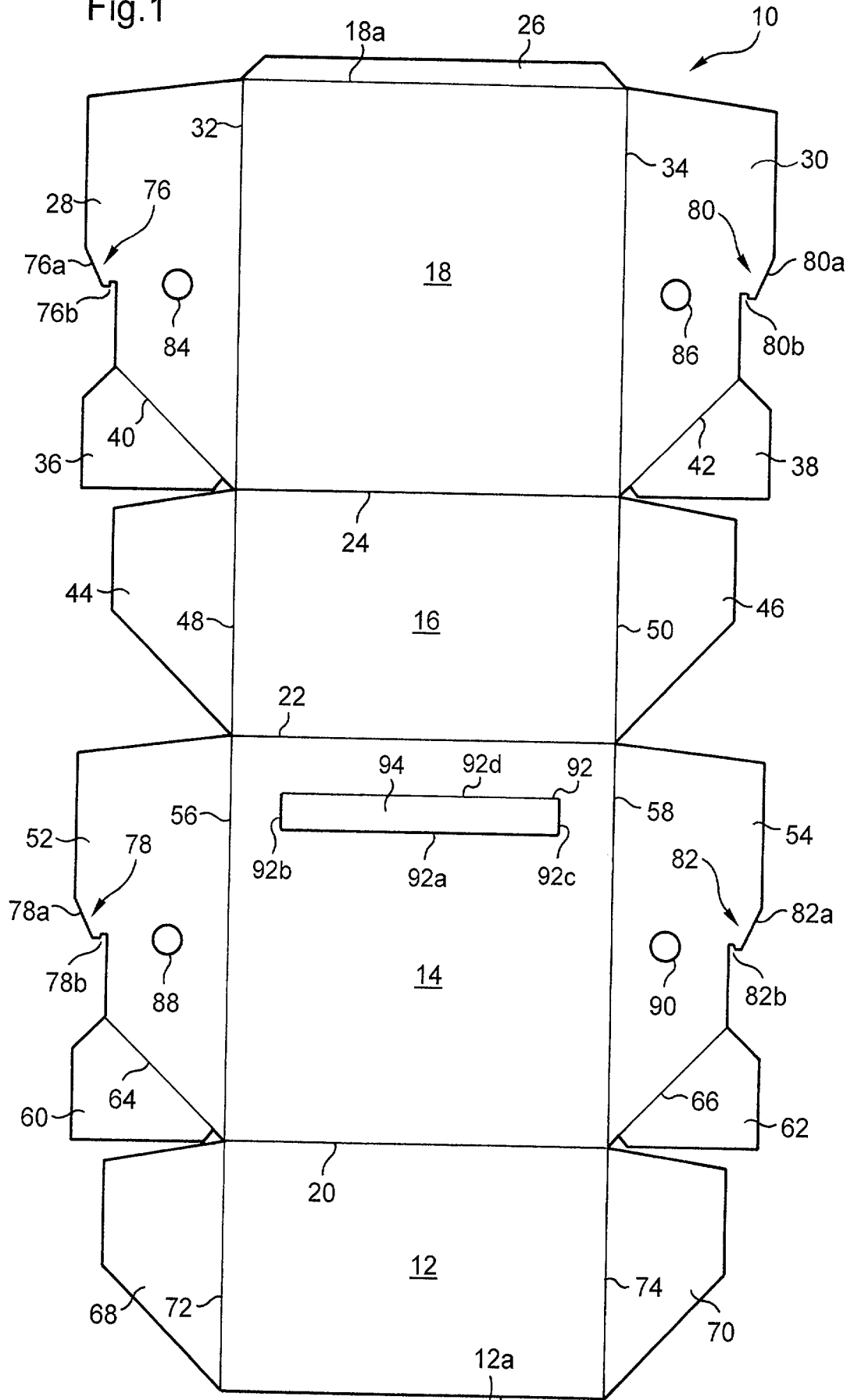


Fig.2

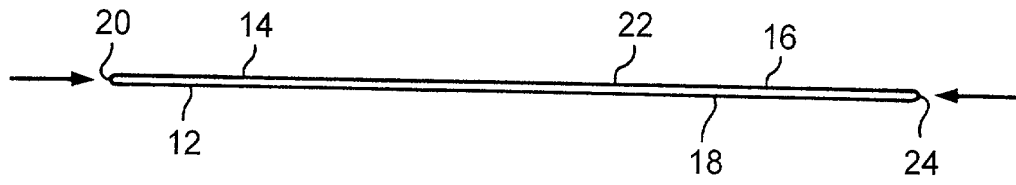


Fig.3

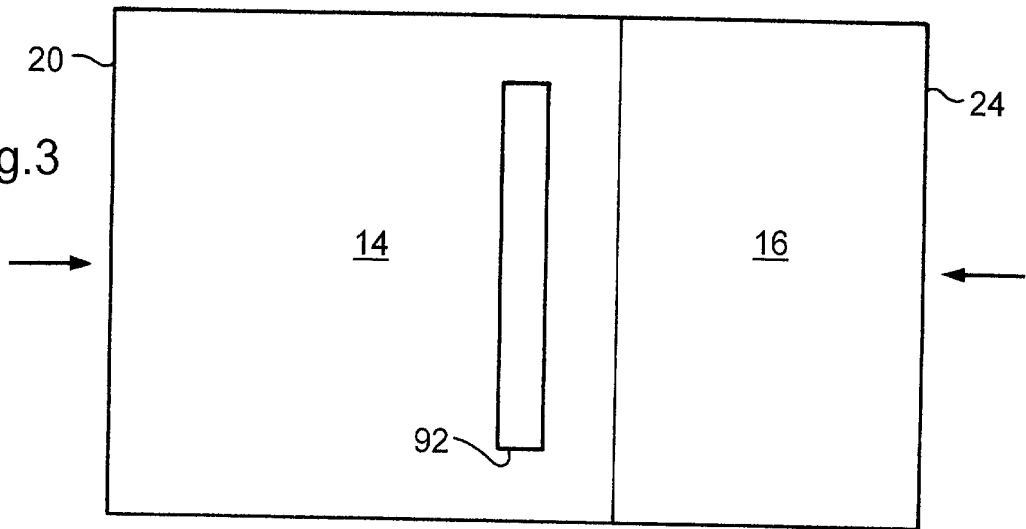


Fig.4

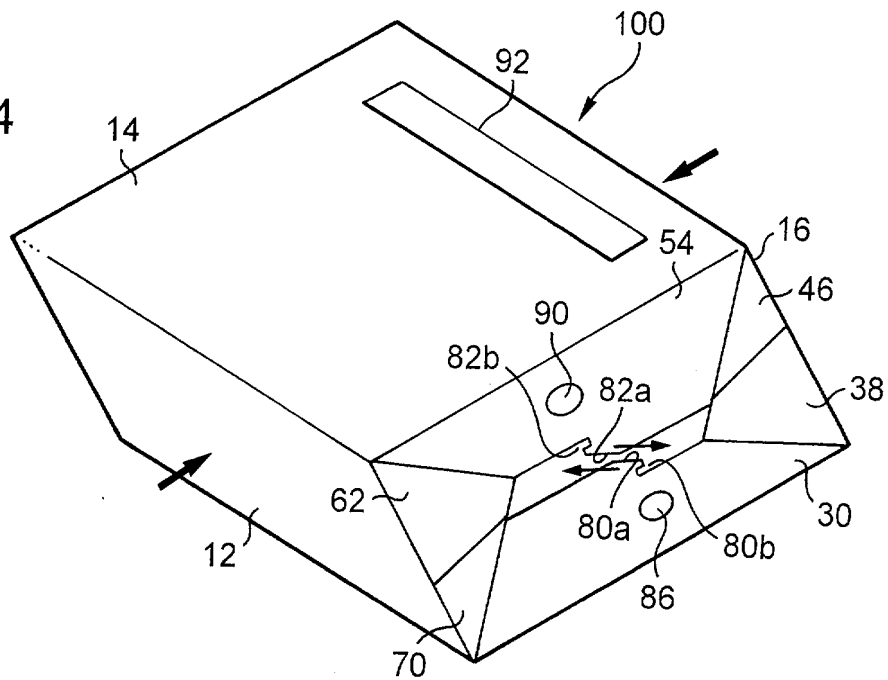


Fig.5

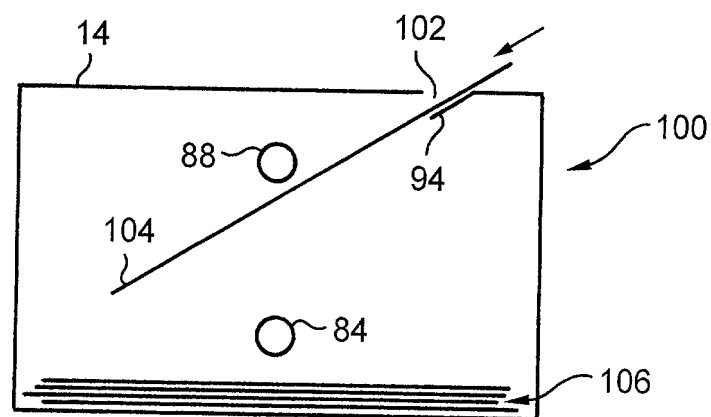
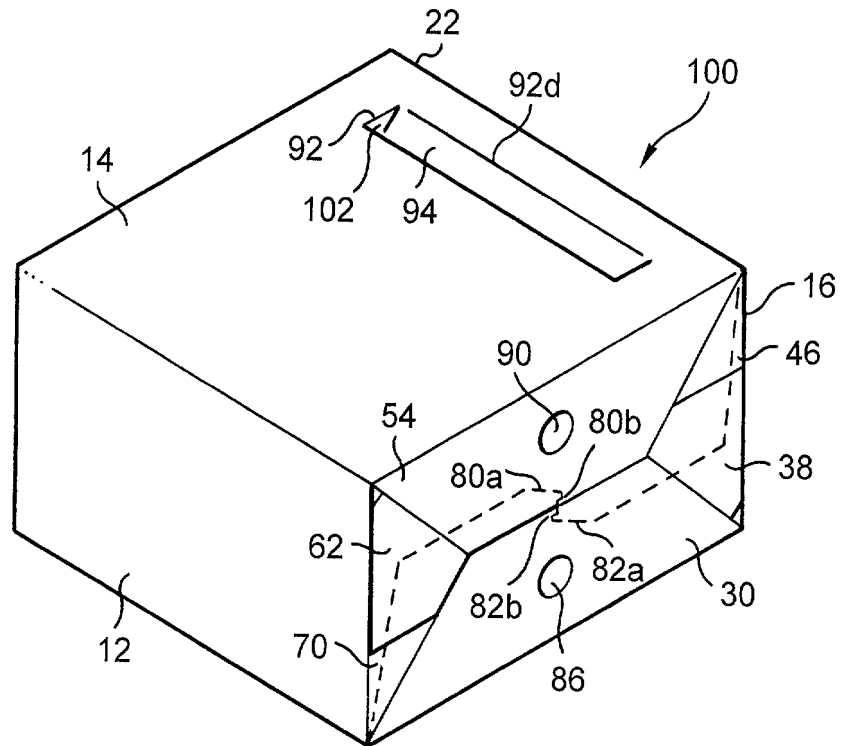


Fig.6



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 653186
FR 0407930

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 41 22 719 A1 (EILBRACHT, PAUL SIEWERT, DIPL.-ING., DELFT, NL) 8 avril 1993 (1993-04-08)	1-4	B65D85/62 B65D5/70 B65D5/18 B65F1/02
Y	* colonne 1, ligne 3 - colonne 2, ligne 67; figure 3 *	5-9,11	
A		10	
Y	WO 82/00987 A (ROYAL MELBOURNE INST TECHN LTD; WARD S) 1 avril 1982 (1982-04-01) * page 1, ligne 9 - page 2, ligne 9 * * page 5, ligne 1 - page 6, ligne 19; figures 1-3 *	5-9,11	
A	EP 0 260 554 A (FIRMA HAMMERLIT GMBH) 23 mars 1988 (1988-03-23) * le document en entier *	1-9,11	
A	EP 1 076 016 A (SYSTEM ENTSORGUNG GMBH) 14 février 2001 (2001-02-14) * colonne 4, alinéa 18 * * colonne 5, ligne 21 - ligne 22; revendication 12; figures 1,7 *	1	
A	EP 1 164 084 A (THE PROCTER & GAMBLE COMPANY) 19 décembre 2001 (2001-12-19) * abrégé; figure 1 *	3	
A	DE 197 32 364 A1 (BANSEMER, BORIS, 22043 HAMBURG, DE) 4 février 1999 (1999-02-04) * le document en entier *		
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
8 mars 2005		Mans-Kamerbeek, M	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0407930 FA 653186**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 08-03-2005

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 4122719	A1	08-04-1993	AUCUN

WO 8200987	A	01-04-1982	WO 8200987 A1 01-04-1982

EP 0260554	A	23-03-1988	DE 3631268 A1 24-03-1988 AT 52983 T 15-06-1990 DE 3762837 D1 28-06-1990 EP 0260554 A1 23-03-1988

EP 1076016	A	14-02-2001	AT 3584 U1 25-05-2000 AT 4015 U1 27-12-2000 AT 227681 T 15-11-2002 DE 20011969 U1 04-01-2001 DE 50000747 D1 19-12-2002 EP 1076016 A1 14-02-2001

EP 1164084	A	19-12-2001	EP 1164084 A1 19-12-2001 AU 6984901 A 24-12-2001 WO 0196189 A1 20-12-2001

DE 19732364	A1	04-02-1999	AUCUN
